

YOMONI FUNDS

Compartiment YOMONI ALLOCATION – Action A Catégorie d'action ISIN

FR0013329786

Cet OPCVM est géré par la société de gestion YOMONI

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de gestion du compartiment « Yomoni Allocation » de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 5 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite de référence (50% de l'indice obligataire Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 25% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros + 25% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'équipe de gestion applique une politique active et discrétionnaire de sélection d'OPC investis dans des classes actifs telles que les actions et obligations des marchés européens et internationaux.

Le Compartiment est géré selon une stratégie basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- **Une allocation d'actifs stratégique.** Cette étape vise à déterminer l'univers d'investissement, les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs liquides au niveau mondial (actions, obligations souveraines, crédit, change et monétaire) entrant dans la stratégie de portage de moyen terme. Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur une analyse statistique des différentes classes d'actifs et de leurs perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme.
- **Un ajustement tactique discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme,** ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macroéconomiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC sur toute classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplcation.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le Compartiment tend à être exposé à hauteur de 50% de son actif net aux marchés actions via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC. Toutefois, en fonction des conditions et opportunités de marchés, cette exposition pourra être portée à 80% de l'actif net du Compartiment.

La composition du portefeuille dépendant de choix discrétionnaires des gérants, la répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 50 % de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 50 % de l'actif net.

Le Compartiment pourra également être exposé (via des investissements en parts d'OPC) à hauteur de 50% de son actif net à des obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs souverains ou privés, libellés en euros ou dans une autre devise. Ce ratio pourra être porté à 100% de l'actif net en fonction des conditions et opportunités de marché. Le Compartiment pourra être exposé à hauteur de 50% maximum de son actif net à des titres jugés spéculatifs (équivalent à une notation inférieure à BBB- selon l'agence Standard & Poor's) via des investissements dans des parts ou action ou actions d'OPC.

Enfin, le gérant aura la possibilité de recourir à des instruments financiers à terme, dans la limite de deux fois l'actif net du Compartiment, afin de l'exposer et/ou de le couvrir aux risques de marché de taux, d'action et/ou de change.

Les demandes de souscriptions et de rachats, acceptées tant en quantité qu'en montant, sont transmises au dépositaire jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et sont exécutées en J ouvré sur la base de la valeur liquidative établie en J calculée en J+1 ouvré.

Les sommes distribuables du Compartiment, résultat net comme plus-values nettes réalisées, sont capitalisées.

Durée de placement recommandée : Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'indicateur de risque du Compartiment est représentatif de son exposition, et en particulier aux marchés actions et obligataires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur.
- La survenance d'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative
- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Il est exposé à des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes. Il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.

Veillez-vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à cet OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,50%TTC
----------------	----------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

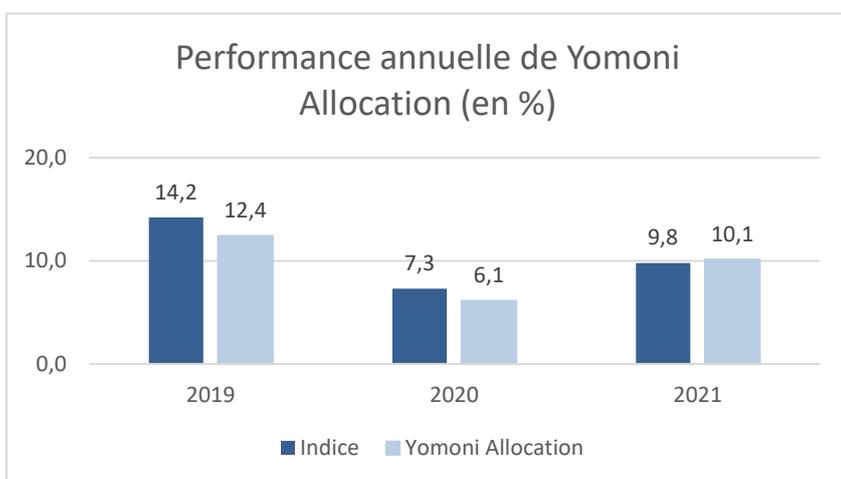
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus du Compartiment, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances future.

La devise de l'OPCVM est l'euro (EUR).

Le Compartiment Yomoni Allocation a été agréé le 06/07/2018 et créé le 06/07/2018.

Informations pratiques

Le dépositaire du Compartiment est BNP PARIBAS S.A., société située au 16, Boulevard des Italiens - 75009 PARIS.

Des informations complémentaires concernant le Compartiment, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La dernière valeur liquidative du Compartiment est disponible sur simple demande auprès de YOMONI.

La SICAV est soumise au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du Compartiment peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV ou de votre conseiller habituel.

La responsabilité de YOMONI ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le détail de la politique de rémunération de YOMONI est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

YOMONI est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.